

thélémythe.



LIVRET D'ACCUEIL Puteaux

176, rue Jean-Jaurès – 92800 Puteaux



Bienvenue !

Vous nous avez sollicités en vue d'être accueilli dans notre établissement de Puteaux. Nous avons rédigé ce livret d'accueil afin de faciliter votre arrivée parmi nous. Il vous présente l'établissement et décrit l'organisation de l'accueil qui vous est proposé.

Notre dispositif consiste en un suivi individualisé assuré par une équipe pluridisciplinaire. C'est avec ces professionnels, dans les espaces différents, que vous pourrez interroger, comprendre, tirer des enseignements sur les difficultés que vous pouvez rencontrer.

Cet accompagnement a pour but de vous aider à mettre en place votre autonomie.

Nous espérons que ce livret vous sera utile et vous guidera tout au long de votre parcours.

ASSOCIATION

L'association Thélèmythe, créée en 1989, propose un dispositif à visée thérapeutique et éducative à destination de jeunes (âgées de 16 à 21 ans) adressés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Depuis la fondation de l'association, Thélèmythe a procédé, sur la base d'un même projet, à l'ouverture de plusieurs établissements distincts en Ile-de-France.

L'organisation de l'association se présente de la façon suivante :

- Un Conseil d'Administration
- Une Direction Générale
- Des établissements :

Établissement de Puteaux
176 rue Jean Jaurès
92800 Puteaux
Tél. : 01 49 54 01 27

Établissement de Saint Mandé
13 rue de Bérulle
94160 Saint Mandé
Tél : 01 83 01 04 33

Établissement de Montreuil
30 Boulevard Rouget de Lisle
93100 Montreuil
Tél. : 01 82 98 00 50

Établissement de Juvisy
19 rue Jean Danaux
91600 Juvisy sur Orge
Tél. : 01 49 54 01 21

Établissement de Paris
6 bis avenue du Maine
75015 Paris
Tél. : 01 49 54 01 00

ORGANIGRAMME DE L'ÉTABLISSEMENT

Établissement de Puteaux

L'établissement de Puteaux accueille jusqu'à 32 jeunes. Il est composé d'une directrice, d'une cheffe de service, d'une assistante et d'un agent technique ainsi que d'une équipe de cliniciens psychosociaux partenaires, installés en profession libérale.

Julie MOUCHETTE

Directrice

Tél : 01 49 54 01 26

1 Agent technique

Houda ARRATBAOUI

Cheffe de service

Tél : 01 79 36 36 27

9 Cliniciens psychosociaux partenaires en libéral

Nelly BEN SALEM

Assistante de direction

Tél. 01 49 54 01 27



Mission de l'établissement

Accueil et soutien en vue de la construction d'un projet individualisé d'insertion socioprofessionnelle.

CONDITION ET PROCESSUS D'ADMISSION

Condition d'admission

- Vous avez entre 16 et 21 ans,
- Vous êtes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance

Soit en tant que mineur confié par votre famille ou par le Juge des Enfants.

Soit en tant que Jeune Majeur (18-21 ans) ayant signé un Contrat d'Accueil Provisoire Jeune Majeur.

- Vous adhérez à la démarche thérapeutique et éducative qui vous est proposée dans le cadre de votre accompagnement.



PROCESSUS D'ADMISSION

- 1) Une demande d'admission motivée nous est adressée par votre référent de parcours ASE. Après examen de celle-ci, vous êtes invité(e) à prendre rendez-vous en vue d'un premier entretien lors duquel les conditions et modalités de votre accueil vous seront exposées. Nous pourrions alors, évaluer ensemble la suite à donner à votre demande.
- 2) À l'issue de ce premier entretien, les coordonnées de 3 cliniciens psychosociaux vous seront communiquées. Il est indispensable de les rencontrer tous les trois si vous souhaitez poursuivre le processus d'admission.
- 3) Suite à ces rencontres, vous nous communiquez les noms des cliniciens psychosociaux suivant votre ordre de préférence pour votre suivi.
- 4) Une commission examinera votre demande. Elle évaluera la possibilité de vous accueillir en tenant compte de votre choix.
- 5) Si vous êtes admis, nous conviendrons d'une date pour procéder à votre accueil.

L'admission

Le jour de votre admission seront présents avec vous :

- Votre référent de parcours de l'Aide Sociale à l'Enfance et/ou le référent de votre structure d'accueil précédente
- Votre clinicien psychosocial
- La directrice ou cheffe de service en charge de votre accueil
- L'assistante de service

Il vous sera remis le règlement de fonctionnement de l'établissement ainsi que la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie. Vous signerez alors vos contrats de séjour et d'hébergement.

A compter de cet instant, votre prise en charge à l'association est effective.

Vous serez alors accompagné(e) par votre clinicien psychosocial sur votre lieu d'hébergement où un état des lieux d'entrée sera effectué avec l'agent technique de Thélèmythe.



SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

Vous serez en relation avec trois interlocuteurs privilégiés :

- La directrice ou cheffe de service
- L'assistante de service
- Votre clinicien psychosocial



Avec chacun d'eux, dans des espaces différents, vous pourrez élaborer votre projet d'insertion social, familial et/ou professionnel, et les moyens de les mettre en œuvre. Cette démarche repose sur votre engagement à vous interroger sur les difficultés que vous rencontrez. Dans cet objectif, nos échanges seront réguliers, à raison :

- d'un minimum de deux RDV par semaine avec votre clinicien psychosocial.
- d'un rendez-vous hebdomadaire avec la directrice ou cheffe de service dans les trois premiers mois de la prise en charge. Cette fréquence est maintenue jusqu'à votre majorité puis, la fréquence évoluera au fil de votre accompagnement. Concernant les majeurs, un RDV au minimum une fois tous les 10 jours est fixé, pouvant s'intensifier en fonction de vos besoins.
- Vous pourrez également, si nécessaire, nous contacter en dehors de ces espaces.

Il est de votre responsabilité d'honorer ces différents rendez-vous. En cas d'impossibilité, vous devez nous prévenir au plus vite.

En cas d'urgence, si vous êtes dans l'impossibilité de joindre votre clinicien psychosocial, vous pourrez joindre le numéro d'astreinte qui vous a été communiqué et mis à votre disposition, en dehors des horaires d'ouverture des bureaux : **01 79 36 00 22**
En cas d'absence à l'un de vos rendez-vous et sans nouvelles de vous, nous sommes tenus de vous déclarer en fugue/disparition inquiétante.

Le contrat de séjour et le Projet Personnalisé d'Accueil et d'Accompagnement (PPAA)

Associé au travail psychothérapeutique, des actions d'accompagnement socio-éducatif autour de l'hébergement, la formation, la scolarité, la gestion du budget sont, avec votre concours, élaborées et mises en œuvre.

Celles-ci font l'objet d'un PPAA adossé au contrat de séjour que nous rédigerons ensemble, au terme des trois premiers mois de votre présence à l'association.

Ces objectifs sont inscrits dans le temps, et seront réactualisés régulièrement en fonction de l'évolution de votre situation.

HÉBERGEMENT

Le contrat d'hébergement

Le jour de votre admission, vous disposerez d'un hébergement autonome ; cet hébergement est lié à votre prise en charge au sein de l'association. À ce titre, il est individuel et ne peut être partagé. Un contrat d'hébergement sera signé, rappelant vos engagements liés à l'hébergement. Nos agents techniques seront amenés à effectuer des visites de contrôle.

Votre hébergement dans ce type de logement fait l'objet d'un contrat d'occupation provisoire en appartement dont les termes devront être rigoureusement respectés. Il ne vous est pas autorisé d'accueillir un animal. À défaut, l'association se réserve la possibilité de mettre fin au contrat.



Tout logement loué au nom de Thélèmythe donne lieu à des visites régulières par un représentant de l'institution qui dispose d'un jeu de clés, vous serez prévenu du passage d'un professionnel 24 heures à l'avance.

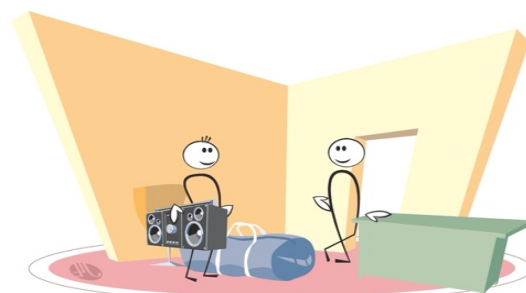
En cas de problèmes techniques, d'hygiène, de voisinage ou autre, n'hésitez pas à nous le signaler, votre clinicien psychosocial peut vous aider à les régler. Un personnel technique de Thélèmythe peut également intervenir à la demande du service.

Le dépôt de garantie/caution

Un dépôt de garantie de 600 euros se constituera au cours de votre prise en charge, en fonction de vos ressources à raison de 50 euros par mois minimum. Il vous sera restitué dans les 2 mois suivant votre sortie en fonction de l'état des lieux établi avec l'agent technique (ménage, dégradation, ...).

EDF

L'association prend en charge financièrement à raison de 60 euros Hors Taxe par mois les frais liés à la consommation d'énergie.



ALLOCATION D'ENTRETIEN

Une allocation d'un montant mensuel maximal de 488,00 € vous sera attribuée et pourra être modulée en fonction de vos ressources et de votre situation.

Cette allocation vous permet de faire face à vos dépenses courantes telles que l'alimentation, l'habillement, les loisirs, les transports.

Cette allocation vous sera versée lors de nos différents rendez-vous et en fonction de votre capacité à gérer votre budget. L'objectif étant, à terme, votre autonomie financière.

AUTRES POINTS IMPORTANTS DE VOTRE PRISE EN CHARGE

Couverture médicale

Votre capital santé est précieux. Nous serons vigilants pour vous aider dans la mise en place d'une couverture sociale.



Pass Navigo

Nous vous aiderons à réaliser les démarches nécessaires d'obtention de ce dernier et de la mise en place de la solidarité transport selon vos droits.

Assurance

Dans le cadre de votre prise en charge, une assurance responsabilité civile est souscrite par l'association.

Cette assurance couvre les dommages involontaires que vous pourriez causer.

Participation à la vie de l'établissement

Vous êtes invité(e), tout au long de votre séjour à participer à la vie de l'établissement :

- par le biais des enquêtes de satisfaction qui vous sont adressées une fois par an. En effet, vos commentaires et suggestions nous seront utiles afin d'améliorer la qualité de votre accompagnement.
- par le biais d'un formulaire ou d'un mail à l'adresse suivante : reclamations@thelemythe.asso.fr afin de recueillir vos plaintes et réclamations

Une boîte aux lettres à l'accueil de l'établissement est prévue à cet effet.

Charte des droits et libertés

L'ensemble de vos droits sont définis dans la Charte des droits et libertés de la personne accueillie (arrêté du 8 septembre 2003), remise en annexe de ce livret d'accueil.



Protection des données numériques

Vos données personnelles sont protégées dans le cadre de la loi relative aux données numériques.



Cadre et déontologie

Toute personne participant à votre accompagnement est tenue au respect de vos droits et de vos libertés ainsi qu'à l'obligation de confidentialité.

Si vous recevez du courrier à l'association, il vous sera transmis lors des rendez-vous et sont en aucun cas ouvert par nos services.



Règlement de fonctionnement :

Le règlement de fonctionnement a pour but de définir les droits et devoirs de la personne accueillie nécessaires à la mise en œuvre du dispositif spécifique de Thélèmythe, tel que défini dans le projet d'établissement. Annexe livret d'accueil



Accès à votre dossier

Un dossier individuel où sont centralisées toutes les informations nécessaires au suivi de la prise en charge est constitué pour chaque personne accueillie.

Ces informations sont protégées par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble du personnel de l'association ainsi que votre clinicien psychosocial.



Vous pouvez avoir accès à ces informations sur demande écrite auprès de la directrice de l'établissement qui vous recevras à cet effet.

CONCILIATION & MEDIATION

Conciliation institutionnelle

Au cours de votre prise en charge à Thélèmythe, il peut arriver que vous rencontriez des points de désaccord.

Il est alors souhaitable d'élargir le dialogue et de faire appel à d'autres professionnels impliqués dans votre prise en charge.

Recours à un médiateur

Si ces propositions n'aboutissent pas, vous pouvez, gratuitement et sur simple demande comme tout citoyen, faire appel à un médiateur. Sa fonction est d'assister et d'orienter toute personne en désaccord avec l'établissement. Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des personnes qualifiées de votre département : <https://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

VOTRE SORTIE DE THELEMYTHE

C'est tout au long de votre prise en charge que l'accès à votre autonomie fait l'objet d'un souci commun.

Des échéances fixées lors de l'élaboration des avenants à vos contrats de séjours et PPAA, vous auront permis une mise en situation progressive préparant votre sortie.

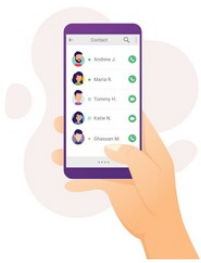
Celle-ci peut être liée à plusieurs cas de figure :

- Vous avez atteint l'âge de 21 ans,
- Votre départ résulte de votre choix
- Le non-respect du règlement
- Par décision de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Une décision commune à l'Aide Sociale à l'Enfance et Thélèmythe pour non adhésion au projet ou motif grave (violence, incarcération...).
- En cas de grossesse une orientation plus adaptée vous sera proposée avant la naissance



VOS NOTES

.....



MES CONTACTS

THÉLÈMYTHE Puteaux : **01 49 54 01 27**

N° de mon clinicien psychosocial : **06 / 01**

N° d'astreinte THÉLÈMYTHE 92 : **01 79 36 00 22**

N° de mon référent de l'A.S.E. : **01**

Numéros d'urgence

15

SAMU

17

Police secours

18

Sapeurs-pompiers

112

Appels d'urgence
européen

115

Hébergement
d'urgence

119

Enfance maltraitée

196

Secours en mer

3919

Violences
conjugales

3018

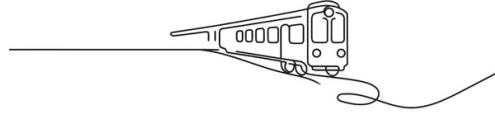
Harcèlement scolaire

114

par SMS pour les personnes
malentendantes



Accès à nos locaux :



1/  **RER A** – Station LA DEFENSE

2/  **Métro ligne 1** – Station LA DEFENSE

3/  **Tramway T2** - départ LA DEFENSE destination : PORTE DE VERSAILLES Descendre à la station : PUTEAUX - sortie Boulevard WALLACE vers Rue Victor Hugo - Prendre à droite sur rue Jean Jaurès  Environ 6 min, 500 m

4/  **Bus 144** - départ LA DEFENSE vers RUEIL-MALMAISON RER (5 arrêts) station BAS ROGERS -  Environ 1 min à pied, 110 m

Horaire d'ouverture du bureau : 9h – 13h / 14h – 18h
Du lundi au vendredi



THÉLÈMYTHE

176 Rue Jean-Jaurès

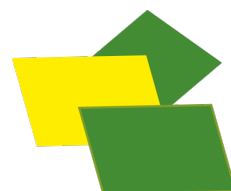
92800 Puteaux

Téléphone 01 49 54 01 27

www.thelemythe.asso.fr

Annexes

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie, Arrêté du 8 septembre 2003 (art. L.311-4 du CASF)
- Règlement de fonctionnement



à bientôt

Ne pas jeter sur la voie publique 